

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024
à 20 h00

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 28.06.2024

Sous la présidence de Mr Charles COSTEL, Maire

Membres présents : Mmes REFFET Martine, NOYEL Marie-Geneviève, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle, Mrs GOYET Adrien, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël

Membres en exercice : 9 ; Membres présents : 8 ; Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : REFFET Martine

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Juin 2024,
- 2 - Placement de fonds,
- 3 - Décisions modificatives budget eau,
- 4- Questions diverses

1 - Procès-verbal de la séance du 25 Juin 2024

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

2 - PLACEMENT DE FONDS :

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la Commune souhaite ouvrir un compte à terme pour placer des fonds provenant de l'aliénation de terrains communaux à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Le compte à terme consiste en un placement à court terme de 1 à 12 mois avec une maturité mensuelle. C'est un placement sans risque, le taux est connu selon la durée fixée à l'avance à l'ouverture du contrat.

Il est proposé de placer la somme de 800 000 €, à partir du 4 Juillet 2024 et pour une durée de trois mois.

Le Conseil Municipal,

Vu le C.G.C.T. et les articles L1618-1, L.1618-2 et R1618-1,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix pour et 2 abstentions) :

- Décide de placer la somme de 800 000 € provenant de la vente de terrains communaux à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre ;
- Décide de souscrire un compte à terme à compter du 4 Juillet 2024, pour une durée 3 mois et au taux de 3.75 % ;

< Délibération approuvée à la majorité (N° 47/2024)

3- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EAU

D 61523 : Réseaux	- 112.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 112.00 €

D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom	+ 112.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	+ 112.00 €

< Délibération approuvée à la majorité (N° 48/2024)

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au Décret n° 2021-1311 du 7/10/2021, la publication par voie électronique sera faite le

La Chapelle, le 8 Juillet 2024

Le secrétaire de séance,
REFFET Martine,



Le Maire,
COSTEL Charles

